



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-12-2025 /

Dossier complet le : 23-12-2025 /

N° d'enregistrement : 011110/KK P

1 Intitulé du projet

Demande d'autorisation d'exploiter la station de distribution d'hydrogene d'Annecy avec l'augmentation de la capacite de stockage et de distribution d'hydrogene

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HYMPULSION SAS

Raison sociale

HYMPULSION SAS

N° SIRET

84365625700022

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BEAUMONT

Prénom(s)

Jean-Christian

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

HYmpulsion exploite actuellement une station hydrogene sur la commune d'Annecy classée sous le régime de la déclaration au titre des rubriques ICPE 4715-2 et 1416. L'usage croissant de la station amène HYmpulsion à augmenter la capacité de stockage et de distribution d'hydrogene: - Ajout d'un stockage mobile d'hydrogene (conteneur à gaz à éléments multiples de 40 pieds sur semi-remorque, 350 barg) servant de source d'approvisionnement pour la station et modification de la platine de raccordement à la station (flexible, tuyauterie en plus) - Ajout d'un stockage fixe moyenne pression (500 barg) - Ajout d'un stockage fixe haute pression (950 barg) - Ajout d'une borne de distribution double niveaux de pression 350 barg / 700 barg (pistolets, tuyauterie associée et groupe froid associé pour le refroidissement de l'hydrogene lors de la distribution). - Ajout d'un auvent de protection au-dessus de la nouvelle borne de distribution.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet d'évolution de la station est d'accompagner la demande croissante de remplissage de réservoirs de véhicules en hydrogene gazeux par l'augmentation de la capacité de stockage et de distribution.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit l'arrêt et la mise en sécurité de la station pour réaliser les modifications durant deux semaines en 2026. L'accès à la station sera interdit au public lors des travaux (zone de distribution et zone technique). Il n'est pas prévu de travaux de modification de la station autre que les modifications précisées au 4.1. En particulier, il n'y a pas de travaux de génie civil et donc pas de modification de la surface imperméabilisée (pas d'extension de la station, pas de modification du permis de construire initial). Les nouveaux stockages fixes seront installés à proximité directe des stockages existants et raccordés aux tuyauteries existantes de la station. Un engin de levage sera utilisé pour implanter les nouveaux équipements. Une borne de distribution sera ajoutée avec 2 pistolets de distribution ainsi qu'une nouvelle ligne de tuyauterie associée à un nouveau groupe froid situé en zone technique. Un auvent similaire au premier déjà existant sera installé au-dessus de la nouvelle borne de distribution.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe d'exploitation de la station hydrogène ne change pas. L'augmentation de la capacité de stockage fixe et mobile permettra de diminuer la rotation des stockages mobiles. Actuellement la station a besoin de 1,5 rotations par semaine en moyenne. Il y aurait environ 1 rotation par semaine dans le futur. Les usagers disposeront d'une borne de distribution supplémentaire. Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre de l'exploitation des installations. Il en est de même pour la phase chantier. Il n'y a pas de rejets d'eaux résiduelles (toute phase confondue). Le système de collecte des eaux pluviales est inchangé. La consommation électrique augmentera avec l'usage de la station. Les rejets atmosphériques (hydrogène, azote) restent similaires. Ces rejets sont ponctuels et limités aux mises à l'événement de quelques grammes d'hydrogène lors de la mise en service et des purges dues aux opérations courantes (raccordement flexible des stockages mobiles et décompression des flexibles après remplissage des véhicules) ainsi que pour des opérations de maintenance exceptionnelles. Il n'est pas prévu de purger les stockages d'hydrogène hors situation accidentelle. Le démantèlement du site est inchangé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation Environnementale pour une installation déjà déclarée. > d'un permis de construire > d'une modification favorable du permis de construire > d'une déclaration ICPE initiale > d'un arrêté préfectoral n°PAIC-2023-0095

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La surface totale du site de 2282 m ² n'est pas modifiée. L'installation existante occupe une surface de 1292 m ² . Le projet n'augmente pas la surface occupée par la station hydrogène. Quantité totale d'hydrogène gazeux présente dans l'installation.	(1292, m ²) (2,6, tonnes)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Annecy, Zone classée Ux : Zone d'activités (industrie, artisanat, commerce, ...), Section CX - Numéro de parcelles 313, 307 et 309.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	les Prealpes du Nord
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Proximite avec le lac d'Annecy (1,4 km)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR: projet en zone AC2 (bleu foncée) avec les risques identifiés Z4L1 (niveau 4 sismique et niveau 1 liquéfaction) PPRT du Depot Petrolier de Haute Savoie: hors zone de prescription du PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR approuvé le 29/01/2009. PPRT approuvé par AP 2011098-0003 le 08/04/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Diagnostic de pollution (anomalies en hydrocarbures totaux ; traces PCB, hydrocarbures) et EQRS avant construction de la station: Au regard de l'analyse des risques sanitaires réalisée, l'état des milieux révèle : pour les travailleurs en phase pérenne et en phase chantier une absence de risque sanitaire, pour les scénarii : inhalation d'air intérieur, contact et ingestion de sol. L'état du site est donc
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement en eau n'est nécessaire pour le fonctionnement de la station. Il n'y a pas de production d'hydrogène.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ou de modification des masses d'eaux souterraines. Pas de rejet en nappe. Pas d'incidence notable sur les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de travaux prévus dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de travaux prévus dans le cadre du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas de travaux prévus dans le cadre du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de nouveau raccordement dans le cadre du projet (eau potable ou assainissement).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un site déjà imperméabilisé et ne prévoit pas d'imperméabilisation de zones naturelles supplémentaires. Le projet n'est pas susceptible de générer de nouvelles perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet consiste à augmenter la capacité de stockage d'hydrogène sur un site existant déjà imperméabilisé. Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation d'espaces naturels / agricoles / forestiers supplémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Des ICPE sont à proximité: TUMBACH à 80 m, GGB FRANCE EURL à 185 m et NICKELAGE CHROMAGE D'ANNECY S.A.S. à 250 m. Canalisations de transport de matières dangereuses à 390 m. Site Seveso seuil haut DPHS (Depot Pétrolier Haute Savoie) à 550 m (> au périmètre de la zone à risques (PPI) de 272 m ; hors zone PPRT). A noter une voie ferroviaire abandonnée en limite
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sisme modéré (niveau 4/5) et aléa faible liquéfaction Risque retrait gonflement des argiles faible (niveau 1/3) Hors zone risque mouvement de terrain Hors zone risque inondation. A noter un petit ruisseau le long de la parcelle ("Ruisseau des trois Fontaines").
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de pollution supplémentaire de l'air, des sols, des eaux, ni de nuisances sonores, ni olfactives. L'état du site est compatible avec son usage futur
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Actuellement la station a besoin de 1,5 rotations par semaine en moyenne. Il y aurait environ 1 rotation par semaine dans le futur. Le projet n'a donc pas d'incidence notable sur le trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas la nature des émissions sonores des installations existantes. Pas d'ajout de compresseur ni de nouveaux events. Ajout d'un groupe froid similaire a l'existant. L'impact potentiel du projet est mineure (station existante).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Un deuxième auvent sera mis en place pour la deuxième borne de distribution. Il sera similaire au 1er existant. Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses différentes de l'existant.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	De faibles rejets d'hydrogène (mise à l'événement et purge des flexibles) et d'azote en cas de maintenance sont à prévoir ponctuellement. En fonctionnement normal, aucun rejet d'hydrogène dans l'atmosphère n'est prévu hors purge des flexibles de distribution. Lors des étapes de démarrage et lors de l'arrêt du procédé, de l'azote en très faible quantité pourra être évacué vers l'atmosphère aux évènements. Ces rejets ne sont pas susceptibles d'avoir une
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas d'augmentation de surface.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'augmentation de capacité de stockage et de distribution n'entraîne pas de modification majeure de l'installation (ajout d'équipements à l'installation existante) ni d'augmentation des surfaces imperméabilisées. La station hydrogène est en exploitation. Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire significatif sur l'environnement. Les principales mesures déjà prévues dans l'installation existante pour éviter et réduire les nuisances potentielles sont : -Eviter : Lieu d'implantation de la station hydrogène : en zone d'activité à vocation industrielle. Absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Tous les liquides du site (huiles, fluides frigorigènes) sont sur rétention 100%. Aucun rejet d'eau n'est réalisé dans une nappe souterraine sur site. Les eaux pluviales sont collectées dans des bassins de rétention puis dirigées vers le réseau d'EP du Grand Annecy Agglomération. -Réduire : Les rejets ponctuels d'hydrogène (purge flexible distribution) et d'azote (maintenance exceptionnelle) se font à l'air libre aux évents à une hauteur suffisante pour ne présenter aucun risque pour les personnes, les installations et l'environnement. Pas d'activité à l'origine d'émissions sonores différentes de celles générées par les équipements de l'installation déjà déclarés. Une gestion rigoureuse des déchets (liée à la maintenance des installations) selon les filières adaptées est mise en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par son activité de distribution d'hydrogène, HYmpulsion contribue à réduire l'impact de l'Homme sur l'environnement en remplaçant les énergies fossiles par une énergie renouvelable. Le projet, consistant à augmenter le nombre et la capacité des stockages fixes et mobiles sur site ainsi que la distribution, n'aura pas d'impact supplémentaire significatif sur l'environnement. La réalisation d'une évaluation environnementale peut-être exemptée pour ce projet. Une étude d'incidence est adaptée aux enjeux du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À Lyon

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)